

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Date d'affichage : 13/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 9 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le deux septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, DAUTY Virginie, DESGUEE Jérémie, FREENE Anais, GILBERT Sebastien, GALLIER Erick, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, MALBEC Béatrice, RAVACHE Jérôme, PELTIER Virginie.

Madame PELTIER arrivé à 20h02 a pu prendre part à toutes les délibérations.

Monsieur DAVID arrivé à 20h22 n'a pu prendre part aux délibérations qu'à partir de la délibération 2024-09-04

Absents excusés : PATIENCE Mickaël à donne pouvoir à DESGUEE Jérémie, MOTTIN Christelle donne pouvoir à LECAPITAINE Christelle, PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky, GILETTE Valérie

Absents : LEMIERE Marc-Antoine, LEROUILLY Chloé

Présents : 16 à 17 selon les sujets

Pouvoirs : 3

Votants : 19 à 20 selon les sujets

La séance a été ouverte à 20h00.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Accompagnement A.N.C.T. Aménagement structuration cœur de bourg

Délibération 2024-09-03

Considérant que la Commune est inscrite sur le dispositif « Villages d'Avenir » visant à accompagner la commune sur sa volonté de dynamiser le centre-bourg et à maintenir l'attractivité.

Considérant le débat sans vote sur les options d'accompagnement de l'ANCT ;

Vu le projet de convention définissant le contexte et la modalité d'intervention rappelant que la totalité des coûts de l'étude est financée par l'ANCT ;

Décision : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APROUVE la convention annexée au registre de délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Certifié exécutoire le
13/09/2024,
Le Maire, Christian VENGEONS



Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

